



TEXTE ADOPTÉ n° 33
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007

26 septembre 2007

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'acte portant révision de la convention sur la délivrance de brevets européens.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 64 et 167.

Article unique

Est autorisée la ratification de l'acte portant révision de la convention sur la délivrance de brevets européens, fait à Munich le 29 novembre 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 septembre 2007.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 64.